



Ce document rassemble les différentes mesures mises en place par Louise Lapierre Danse pour les **COURS POUR ADULTES** en contexte de Covid-19.

Dernière mise à jour : 7 septembre 2021

NOTRE ENGAGEMENT

La santé et la sécurité du personnel et des participants demeurent notre priorité. Louise Lapierre Danse s'engage à respecter l'ensemble des consignes émises par la santé.

DIRECTIVES PRINCIPALES

Passeport vaccinal : Selon les directives gouvernementales, les commerces offrant des activités physiques à l'intérieure doivent exiger un passeport vaccinal valide à tous les participants âgés de 13 ans ou plus. La vérification se fera juste avant le début de la classe par le professeur ou par un employé de LLD. Dès leur entrée dans le studio, les participants concernés devront avoir paré leur code QR sur leur téléphone intelligent ou encore en version papier. Le code QR doit obligatoirement être compatible avec l'application « VaxiCode Verif » exigée par le gouvernement. *Les personnes qui ne pourront présenter un passeport valide se verront refuser l'accès au cours (aucun remboursement ne pourra être fait, si applicable).

**jusqu'au 15 septembre, l'accès au cours sera autorisé si le passeport n'est pas encore valide, MAIS le masque devra être porté en tout temps par le participant.*

Port du masque obligatoire : Toute personne de 12 ans et plus entrant dans nos installations devra porter un masque. Cependant, jusqu'à avis contraire, le masque pourra être retiré durant les cours de danse. Il faudra le remettre pour chaque déplacement dans l'école, en dehors du local.

Respect de la distanciation physique : Assurer un espace règlementaire de deux mètres entre toutes les personnes se trouvant à l'intérieur de nos installations (sauf pour les personnes vivant sous le même toit). Installation de repères physiques au sol pour indiquer la distance à respecter. Installation de cloisons pleines au comptoir de la réception. Interdiction de flâner sur les lieux.

Mesures d'hygiène : Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

APPLICATION DES MESURES POUR LES CLIENTS

- Dès son entrée dans l'école, l'élève adulte doit porter un masque et se désinfecter les mains à l'accueil.
- Pour passer à la réception, il est important de respecter la distanciation de 2 mètres dans la file d'attente.

- Aucun accompagnateur sera autorisé.
- Nous demandons de ne pas arriver plus de 10 minutes avant le début du cours.
- Chaque élève doit apporter sa bouteille d'eau. L'utilisation de la fontaine d'eau est restreinte au remplissage des bouteilles seulement.
- Une fois le cours terminé, les élèves pourront quitter le studio en prenant soin de respecter une distance de deux mètres avec les autres personnes.
- Il est interdit de se changer dans les corridors.
- Il est important de circuler dans les corridors et les aires communes. Aucun flânage ne sera toléré.

APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET D'HYGIÈNE

- Les planchers, les barres et systèmes de son seront désinfectés à chaque jour.
- Des stations sanitaires de solution désinfectante pour les mains sont installées à l'intérieur de chaque studio et un peu partout dans l'école.

APPLICATION DES MESURES EN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Si un élève développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), Louise Lapierre Danse doit en être avisé le plus rapidement possible. L'élève ne pourra pas accéder à son cours. Un élève étant en attente d'un résultat de test de dépistage à la COVID-19 ne pourra accéder à son cours.

À noter que, conformément à la loi de l'office de la protection du consommateur, les cours « manqués » par l'élève, peu importe la motivation de son/ses absence(s), ne sont pas remboursables.

APPLICATION DE MESURES D'ENCADREMENT ET DES RÈGLEMENTS DU PERSONNEL

- Une distance de 2 mètres devra être maintenue entre le personnel de LLDanse et les élèves. Dans l'impossibilité de respecter cette contrainte, le port du masque sera obligatoire. Le lavage des mains fréquent devra aussi être appliqué.
- Un questionnaire de santé devra être rempli par chaque employé avant chaque journée de travail. Un employé présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), ne pourra intégrer le milieu de travail avant la disparition complète des symptômes.